



# DE L'ANEZA HIER A LA FEC AUJOURD'HUI : QUEL PARCOURS ?





**50**  **ANS**  
**FEC**

1972-2022 Au service du secteur privé congolais

# De l'Aneza Hier à la Fec aujourd'hui : quel Parcours ?

## 01/ Aperçu Historique

Créée en 1972, sous l'appellation d'**Association Nationale des Entreprises du Zaïre**, « **ANEZA** », la Fédération des Entreprises du Congo, FEC en sigle, est l'organisation professionnelle la plus représentative du secteur privé en RDC. Elle est née de la fusion entre la Fédération des Associations provinciales des Entreprises du Zaïre (FERZA), la Fédération des Chambres de Commerce (FNCCIA) ainsi que l'Association pour la Promotion et la Défense des intérêts des Commerçants congolais (APRODECO). Elle est à la fois une Chambre de Commerce et un Syndicat Patronal.

## 02/ Principales Missions

La Fédération des Entreprises du Congo a pour missions principales de :

**Défendre et Promouvoir** les intérêts des entreprises de différents secteurs d'activités économique, sociale et scientifique, en harmonie avec le bien commun ;

**Représenter**, auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux et internationaux, les activités industrielles, minières, agricoles, commerciales, sociales, artisanales ainsi que les employeurs ;

**Conseiller** les entreprises dans l'interprétation des dispositions légales et réglementaires tant nationales qu'étrangères (régionales et internationales) ;

**Collecter et diffuser** les informations à caractère social, juridique, fiscal, commercial et économique qui intéressent la vie des entreprises.

## 03/ Devise

La FEC a pour devise:

# «Bâtir ensemble»

## 04/ Valeurs

La Fédération défend les valeurs ci-après :



**Unité**

La FEC rassemble les entreprises affiliées qui opèrent en RDC en vue de créer un socle fort pour contribuer au développement social et économique.



**Intégrité**

L'organisation et le fonctionnement de la FEC reposent sur la transparence, l'honnêteté et l'éthique. Chaque acte posé dans l'exercice des affaires doit être conforme aux Lois et règlements qui régissent l'activité économique en RDC.



**Proximité**

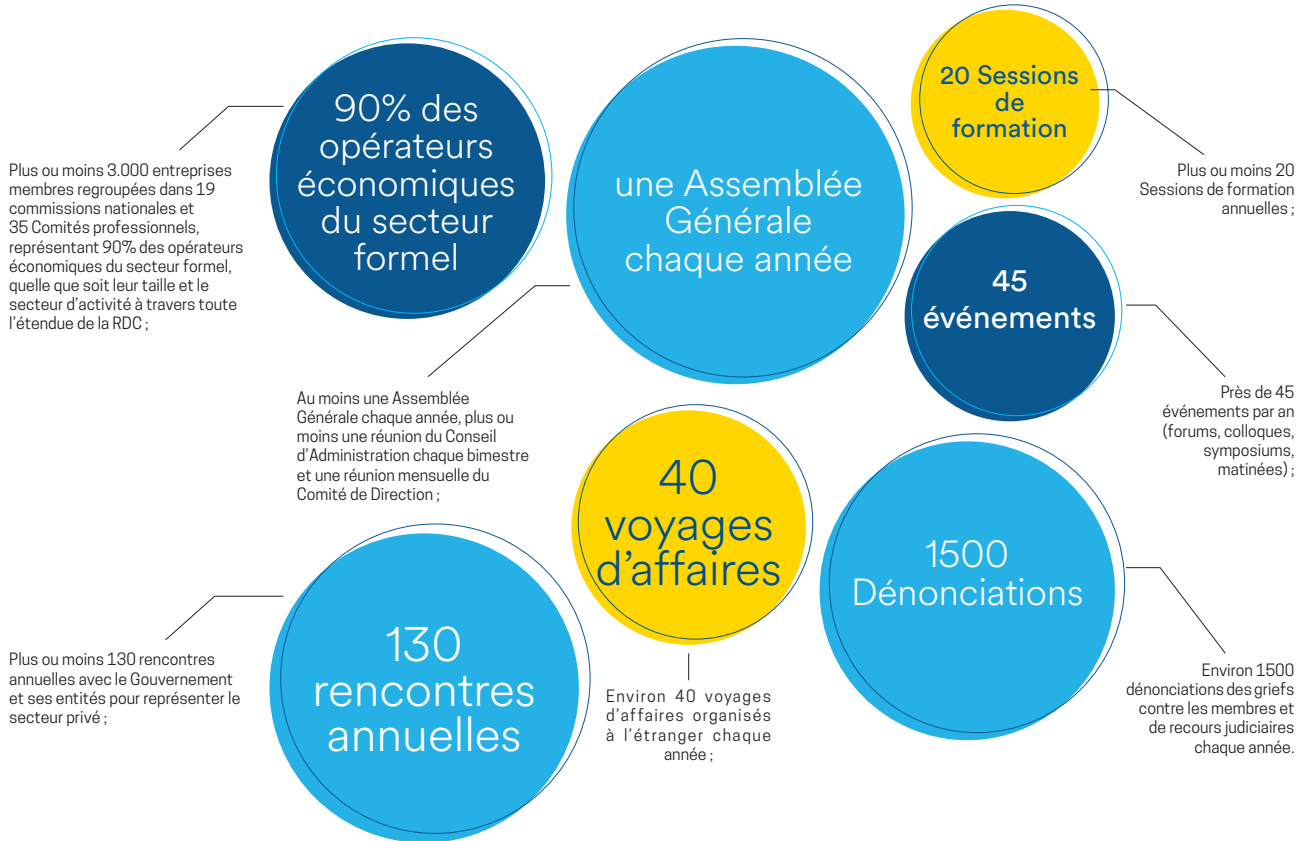
La FEC accompagne, par des services personnalisés, les entreprises membres dans le développement de leurs activités partout où elles se trouvent.



**Professionnalisme**

Les interventions de la FEC se fondent sur l'excellence et la compétence de ses animateurs et de son personnel.

## 05/ FEC EN CHIFFRES



## 06/ QUELQUES REALISATIONS



Décennie  
1972-1982

**Confrontée à la mesure de zaïrianisation des entreprises, l'ANEZA obtient la rétrocession de 40% puis 60% des entreprises nationalisées.**

Grâce notamment au plaidoyer de la FEC, alors ANEZA, les autorités de l'époque décidèrent de restituer, en 1975, d'abord 40 %, puis un peu plus tard (en septembre 1976) 60 % des actions des entreprises zaïrianisées en 1973.

**L'ANEZA plaide pour la pratique de la vérité des prix et obtient la liberté de fixation des prix consacrée par l'ordonnance-loi n°83/026 du 12 septembre 1983.**

La politique de l'administration des prix consacrée par le Décret-loi de 1961 sur les prix avait montré ses limites pour attirer les investissements. Et le plaidoyer de l'ANEZA a consisté à la liberté de fixation des prix, cause entendue avec l'Ordonnance-loi n°83/026 du 12 septembre 1983 sur les prix.



Décennie  
1990-2000

**L'ANEZA plaide pour la promotion de l'entrepreneuriat national et obtient la loi sur le petit commerce réservé aux congolais**

Devant faire face aux effets néfastes de pillage et à l'hyperinflation, la FEC s'est investi dans la promotion de l'esprit d'entreprendre et formaliser les activités de petite taille exercées, notamment par les congolais.

**La FEC contribue à la structuration de la profession des changeurs manuels des devises**

Les difficultés d'approvisionnement en devises étrangères et l'instabilité du taux de change (fin 1993 : 1 dollar américain passe à 110.000.000 de zaires) amenèrent la Fédération à organiser et à structurer la profession des changeurs manuels des devises (communément appelés « cambistes »), qui sont dès lors regroupés au sein de la FEC dans un Comité Professionnel des Bureaux de Change.

C'est notamment grâce à cette action que la Banque Centrale du Congo a reconnu ce corps de métier et a édicté l'instruction n°007 portant réglementation de l'activité de change manuel.

**La FEC élabore et soumet à la Conférence Nationale Souveraine le Livre Blanc sur « l'Evolution de la situation socio-économique du Zaïre de 1960 à 1990 »**

Ce livre blanc contenait notamment plusieurs propositions de réformes économiques pour faire redécoller l'économie du pays, économie qui restait marquée par les effets néfastes des pillages et des mesures de « zaïrianisation » et de « Radicalisation ».

**La FEC élabore et soumet au Gouvernement de la République un document intitulé « Livre blanc pour la relance de l'économie zaïroise : contribution de l'ANEZA »**

Au travers de ce document, la FEC, alors ANEZA, a fait un diagnostic sans complaisance de la situation socio-économique du pays, secteur par secteur, en formulant plusieurs mesures et recommandations qui ont été appliquées à travers le programme d'urgence articulé sur trois principaux axes ci-après :

- La cohérence des politiques de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- L'amélioration des mécanismes de financement ;
- L'amélioration de l'approvisionnement en produits de première nécessité.



Décennie  
2000-2010

**La FEC crée en 2004 le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM). Fonctionnant sous la forme d'établissement d'utilité publique, le CENACOM vise comme objectifs :**

- La promotion de l'arbitrage et la médiation comme alternatives à la justice étatique ;
- L'organisation et l'encadrement des procédures d'arbitrage et de médiation dans les conflits et/ou contentieux des entreprises membres.

Depuis l'opérationnalisation, 45 arbitres sont inscrits au CENACOM, dont 15 arbitres basés à Kinshasa, ont bénéficié d'une formation financée par la Banque mondiale.

**La FEC plaide pour l'amodernisation des législations touchant la vie des entreprises et la formalisation du dialogue public-privé en vue de la relance économique**

Dans le cadre du plaidoyer pour la modernisation des législations touchant la vie des entreprises, il y a lieu de relever notamment :

- L'instauration des juridictions spécialisées, en l'occurrence les Tribunaux du Travail et les tribunaux du commerce en 2002 ;
- L'adhésion de la RDC à l'OHADA avec la ratification du traité de Port Louis pour moderniser les règles du droit des affaires qui remontaient de la période coloniale.

Et dans le cadre de la formalisation du dialogue Public-Privé, la FEC a élaboré et publié en 2007 un document intitulé « **Etat des lieux de l'économie congolaise : Problèmes et pistes de solutions** ».

A la différence du Livre blanc de 1990, ce document qui a dressé un diagnostic de la situation économique et sociale, secteur par secteur et province par province, s'est avéré l'élément déclencheur de la tenue de la première Table Ronde Economique Gouvernement - Secteur privé à l'issue de laquelle 286 résolutions ont été prises et qui servent, jusqu'à nos jours, de repère à tous les partenaires.

« C'est grâce à la FEC que la RDC a adhéré à l'OHADA. En effet nous avons conscience des problèmes qui surviennent au niveau des cours et tribunaux, notamment lorsque vous êtes une entreprise et que vous avez des problèmes judiciaires. L'entrée de la RDC dans l'OHADA a permis à certaines sociétés qui, non contentes des jugements qui étaient rendus par la justice congolaise, se sont pourvues à la cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) de l'OHADA. »



**Kimona Bononge**  
Administrateur Délégué

## Décennie 2010 à ce jour

**La FEC plaide pour l'amélioration du climat des affaires, la libéralisation des secteurs économiques, la consolidation du tissu industriel et la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.**

Pour la période allant de 2011 à 2019, au niveau de Kinshasa sans compter les actions des groupements provinciaux de la FEC, l'on dénombre plus de 1500 dénonciations des griefs contre les membres et de recours judiciaires.

**Ces dénonciations ont notamment porté sur :**

Les perceptions illégales instaurées par les autorités en contradiction avec les Lois du pays ;  
Les missions de contrôles économiques et fiscaux initiées par les services non compétents, parfois de manière récurrente et intempestive ;  
Les arrestations arbitraires des opérateurs économiques assorties des saisies irrégulières et illégales de leurs marchandises ;  
Les majorations des taux d'imposition et les redressements arbitraires.

Poursuivant son plaidoyer, la FEC a aussi obtenu la libéralisation de certains secteurs économiques, notamment :

En 2014 : le secteur de l'électricité en vue d'attirer les investissements privés pour améliorer l'offre énergétique et l'absorption du déficit qui plombe le développement social et économique du pays ;

En 2015 : le secteur des assurances qui est en plein essor et constitue un support pour le développement du système financier et des activités des entreprises, même celles de petites et moyennes tailles ;

En 2016 : le secteur judiciaire où les huissiers de justice sont désormais responsables devant leurs corporations pour tout acte posé ; ce qui est conforme au Droit OHADA et dispense les opérateurs

économiques à l'obligation d'authentifier les actes auprès du Notaire.

En outre, la FEC a contribué à l'élaboration du Document de politique et des stratégies industrielles (DPSI) ainsi que du Plan directeur d'industrialisation de la RDC (PDI).

Il sied de relever par ailleurs que la FEC accorde une attention particulière aux jeunes et femmes entrepreneurs à travers tout le pays. Elle organise en leur faveur plusieurs activités dont les plus importantes sont notamment les matinées d'échanges et de rencontres d'affaires avec les grandes entreprises, plusieurs séances d'informations et de formations sur diverses thématiques intéressantes, de concours et d'accompagnement personnalisés soit pour lever des fonds soit pour enregistrer les droits de propriété intellectuelle.

**De manière particulière, les réalisations suivantes sont à souligner :**

- La mise en place depuis 2018 de l'incubateur dénommé Pull Up Business Women, par la Commission Nationale Femmes Entrepreneures, spécialement dédié aux jeunes femmes porteuses de projets. Cet incubateur a accompagné plus de 200 jeunes femmes entrepreneures.
- L'organisation depuis 2020 du « marché de samedi » dans l'enceinte de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) à Kinshasa/Limete dans le but de promouvoir la consommation locale des produits fabriqués et/ou transformés par les femmes.
- La reconnaissance et l'accompagnement des PME locales les plus performantes à travers le « Challenge Entreprise », organisé en partenariat avec le Ministère de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises, qui a primé en 2020 et 2022 plus de 20 PME avec divers prix.
- La formation et l'encadrement des plusieurs jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers, à travers l'incubateur ELIKYA.
- La participation au Salon des Métiers et de la Formation au travers duquel les compétences techniques congolaises ont été portées, pour la première fois, aux

compétitions panafricaines World Skills Africa 2022.

## 07/ Un nouvel horizon

**La FEC plaide pour l'appui au développement du secteur privé au travers de son projet « Renaissance » dans la perspective de l'insertion de l'économie congolaise à la chaîne de valeur régionale, continentale et internationale.**

Après sa réélection à la tête du Conseil d'Administration de la FEC le 26 novembre 2020, le Président Albert YUMA a lancé le projet « Renaissance » de la FEC.

Au travers de ce projet, la FEC ne se veut plus seulement être une force syndicale revendicative mais aussi celle appelée à jouer le rôle consulaire constructif du pays et pourquoi pas à travers l'Afrique et le monde. Dans cette optique, la FEC entend renforcer sa capacité d'offre de services aux entreprises pour leur développement et le renforcement de leur compétitivité de manière à répondre aux attentes tant des gouvernants, de ses membres que des populations dans une franche collaboration avec les partenaires bi et multilatéraux.

**C'est ainsi que le projet de Renaissance de la FEC vise à :**

1. Renforcer l'administration de la FEC, notamment en revisitant les statuts et la structuration même de la FEC (Organigramme, Commissions nationales, Comités professionnels, etc.) ;
2. Accentuer le rôle syndical de la Fédération ;
3. Positionner davantage la Fédération comme partenaire de référence dans le choix, la conception et l'exécution des programmes structurants ;
4. Développer le rôle de chambre de commerce ;
5. Promouvoir davantage les hauts cadres nationaux par la création des corridors les mettant en lumière.



Nous sommes profondément convaincus que le développement de notre pays et son développement économique sont intimement liés et que du dynamisme de notre secteur privé, dépendra aussi la qualité du développement de nos institutions publiques.

C'est pourquoi, hier, aujourd'hui, et je l'espère comme demain en tant que syndicat patronal, nous serons toujours présents pour accompagner et conseiller toutes les Autorités de l'Etat quand elles le souhaiteront.



**Albert YUMA  
MULIMBI**  
Président de la FEC



2005  
à nos jours

1998

1979

1975

1999

1997

1972

1987





**50** ANS  
**FEC**  
1972-2022 Au service du secteur privé congolais

    [www.fec-rdc.com](http://www.fec-rdc.com)